

marché du pneu est saturé. Ce serait certainement desservir les intérêts de l'économie canadienne que de permettre la mise en place d'industries dans un secteur de l'économie déjà saturé ou de permettre un plus grand morcellement de ces industries.

Telle société pourrait bien dire: «Peu importe, on nous interdit d'acquérir une entreprise, nous allons lui livrer une telle concurrence qu'elle devra fermer ses portes». Cette société pourrait être mille fois plus riche que son concurrent; elle pourrait baisser le prix d'un produit et par cette stratégie le chasser des affaires. En fait, certaines grosses sociétés étrangères ont tellement de cordes à leur arc que la mainmise constitue parfois la façon la moins brutale d'arriver à leurs fins, méthode qui pourrait leur sembler préférable à des manœuvres qui obligeraient l'entreprise à fermer ses portes. Sur quels critères se fondera le gouvernement, face à de telles situations, pour décider s'il faut ou non permettre à telle société étrangère d'exploiter son industrie au Canada? Je ne crois pas que le gouvernement puisse trancher ces questions. A mon avis, il fera tout simplement droit à toute demande d'acquisition qui lui sera présentée.

Lorsqu'il a amorcé la participation de notre parti au débat, mon chef a fait une intéressante proposition qui a d'ailleurs été reprise par d'autres. Il a proposé d'utiliser les fonds de notre caisse de réserve de devises étrangères pour racheter quelques sociétés canadiennes. Voilà qui permettrait d'acquiescer une foule de choses. Cette caisse contient environ 5 milliards de dollars et commence à nous causer des embarras. Si avec ces 5 milliards en poche, nous allions à la Bourse de New York, par exemple, et commençons à acheter des actions de quelques sociétés américaines ou à rapatrier des obligations étrangères, nous en retirerions probablement quelque profit. D'abord, nous pourrions nous débarrasser de cette somme d'argent qui ne nous rapporte rien. Bien sûr, je parle de nos réserves de devises étrangères. Si nous devons opter pour ce genre de rachat, il nous faudrait dévaluer le dollar et stimuler l'industrie de la fabrication chez nous. Sans doute, quelques députés croiront qu'il s'agit d'un programme si insolite qu'il n'a probablement jamais été mis à l'essai. Eh bien, permettez-moi de vous dire que le Japon expérimente une politique semblable. La situation du Japon est quelque peu semblable à celle du Canada; en effet, le yen se revalorise rapidement. Cet état de choses a provoqué du chômage et exercé des pressions au sein de cette société. Ce pays a également des dettes à l'étranger. Il affecte l'argent qu'il a accumulé dans ses réserves de devises étrangères au paiement de cette dette envers l'étranger. Je crois que nous pourrions en faire autant. Usons d'imagination et faisons preuve de courage.

Il importe de planifier, car à l'heure actuelle la propriété n'est pas aussi importante qu'elle l'était naguère—du moins elle n'est pas tellement importante. Que les compagnies soient dominées par des étrangers ou des ressortissants du pays, qu'elles soient en mains privées ou propriété publique, le pouvoir dans un pays démocratique, à mesure que les gens s'intéressent davantage à la chose politique et comprennent mieux ce qui s'y passe, appartient à la population. C'est le gouvernement canadien qui en général possède un pouvoir supérieur, et non la General Motors. Nous avons été témoins récemment d'un affrontement entre le pouvoir public et le pouvoir privé. Nous ne devons pas être dupes simplement parce que le gouvernement a capitulé. Il décide parfois d'agir ainsi. Lorsqu'il décide de ne pas baisser pavillon dans un

affrontement avec le secteur privé, le gouvernement, qui exerce le pouvoir au nom de la population par l'intermédiaire de ses représentants élus au Parlement, l'emporte. Nous l'avons souvent constaté. Ce qui importe encore plus qu'un projet de loi comme celui qui est à l'étude, c'est la volonté du gouvernement, son empressement à agir, lorsqu'il y a lieu de le faire dans le cadre d'un plan général.

Une certaine propriété étrangère pourrait, je crois, nous être avantageuse. Je pense à certains secteurs où elle est utile. Dans la mesure où elle peut être profitable au Canada, je me demande pourquoi elle ne serait pas acceptée. D'autre part, une forte proportion de propriété étrangère est désavantageuse pour le Canada. Vous savez, on s'est attiré une foule d'ennuis en prétendant naguère que l'accroissement de la propriété étrangère était salutaire. Nous ne pouvons plus faire cette supposition. Désormais, nous devons demander aux partisans du contrôle étranger de présenter leurs arguments, car dans aucun exposé n'a-t-on encore préconisé l'idée que l'accroissement du contrôle étranger serait avantageux. Cela suscite beaucoup de difficultés pour notre pays.

• (1620)

Nous devons être disposés à étudier la question du contrôle étranger, mais d'abord ses partisans doivent présenter leurs arguments, non seulement au sujet d'une prise en charge, parce c'est un terme imprécis. Ils doivent exposer les faits en ce qui concerne l'expansion à partir de fonds internationaux et nous dire s'il en résultera l'ouverture de nouvelles usines. Auparavant, nous n'avons jamais demandé un tel exposé. Nous n'avons aucun point de référence qui nous permette de juger les arguments qu'ils essaient de présenter, ni de mécanisme pour leur demander de nous révéler les avantages que le Canada tirera de leurs opérations.

Nous savons tous qu'aucun pays n'est entièrement libre. Même si je voulais le voir entièrement libre de toute entrave, comme je voudrais être moi-même tout à fait libre, cette liberté totale n'existe pas. Nous voulons un monde où nous sommes tous étroitement liés, où nous nous préoccupons les uns des autres et où nous nous entraînons. Il doit y exister une certaine solidarité. La question primordiale n'est pas de jouir d'une liberté totale, mais de savoir dans quelle mesure, dans ce monde interdépendant, nous pouvons préserver la plus grande liberté possible en vue de réaliser nos propres objectifs. La chose devient de plus en plus difficile au Canada, où la propriété étrangère atteint des proportions si importantes.

Le gouvernement actuel ne semble pas du tout savoir comment s'attaquer au problème de la propriété étrangère. D'une part, il présente un projet de loi qui stipule que toute compagnie dont l'actif dépasse \$250,000 et qui est menacée de prise en charge fera l'objet d'un examen. Comment le saura-t-il? Il y a de nombreuses façons de dissimuler ces faits au gouvernement si la société le veut. La loi sur les sociétés n'exige pas la divulgation au niveau de \$250,000. L'actif doit s'élever à des millions de dollars, avant que la divulgation ne soit imposée. La Corporation de développement du Canada ne peut intervenir de cette façon. Elle ne peut rien reprendre, sauf si les actifs sont supérieurs à un million de dollars.

Nous avons la loi de soutien de l'emploi. Lorsque le gouvernement américain a imposé une surtaxe de 10 p. 100, au lieu de prendre d'autres mesures, le gouvernement, pris de panique, a déclaré: «Ne vous inquiétez pas. Si vous subissez une perte, nous vous indemniserons. Nous relancerons.» Avec la diminution à 40 p. 100 de